

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	9 Décembre 2025
Membres en exercice	32	Date de publication	9 Décembre 2025
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	20	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>)	12	POUR : 28	
Nombre de procurations	8	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (<i>y compris les procurations</i>)	28	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Absent	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	X
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France	Procuration à F. MEJEAN	LHOPITEAU Éric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Procuration à C. D'IMPERIO
BOUET Lynda	Procuration à S. GINEVRA	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
BOULONI Christian	Procuration à Y. VEYRENC	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	Excusé	TERME Annie	Procuration à A. CONDOR
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	X
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Absente	VALETTE Alain	Procuration à D. FIALON
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	Procuration à N. MARTIN	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 64.2025

Fonds de concours - Soutien à l'investissement des communes (Montpezat sous Bauzon) :

Le Président rappelle que les EPCI sont régis par le principe de spécialité fonctionnelle qui leur interdit d'intervenir au-delà du périmètre de leurs compétences. Par dérogation, le CGCT prévoit que des fonds de concours peuvent être versés par un EPCI à fiscalité propre à ses communes membres.

Il rappelle que le conseil communautaire a adopté un règlement de fonds de concours par délibération du 4.07.2024, et qu'un programme de soutien aux communes sous forme de fonds de concours a été voté sur les BP 2024 et 2025, afin de mettre en œuvre la solidarité de territoire, et contribuer à la réalisation de projets sur toutes les communes du territoire.

Le Président présente le dossier déposé par la commune de MONTPEZAT SOUS BAUZON qui sollicite par délibération du 15.12.2025 la communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours de 60 000 € pour les travaux d'extension et de modernisation de la pharmacie, et pour l'aménagement de la place de la Paix. Ces travaux ont débuté en Juin 2025 et se termineront en avril 2026.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 1 064 546.75 € HT et les financements prévisionnels s'élèvent à 767 684 € (hors fonds de concours). L'autofinancement de la commune après déduction du fonds de concours de 60 000 € serait de 236 862.75 €. Le Président propose d'attribuer un fonds de concours de 60 000 € à la commune de Montpezat sous Bauzon.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'un fonds de concours de 60 000 € à la commune de Montpezat sous Bauzon pour le financement de l'opération détaillée ci-dessus,
- Précise que ce fonds de concours est à prendre sur les crédits du budget 2025 de la communauté de communes,
- Précise que cette aide sera versée sur présentation d'un état des dépenses réelles visé par le comptable public, et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions perçues, signé du Maire de la commune,
- Précise que ce soutien financier devra faire l'objet de communication durant et après les travaux et par tous moyens (panneaux sur place, bulletin d'information municipal, site internet de la commune, réseaux sociaux de la commune...).
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 décembre 2025.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

